

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Recu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022





EXTRAIT DU REG ID: 038-213800345-20220630-2022_36-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION:

23 juin 2022

DATE D'AFFICHAGE:

23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 27 PRÉSENTS: 20

PROCURATIONS: 4

VOTANTS: 24

POUR: 24

ABSTENTION: 0

CONTRE: 0

N° 2022-36

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la

présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs — Serge BERNARD - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET Yann FLAMANT - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - -Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES -

Jérémie VIAL

Avaient donné procuration: Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) - Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) - Willy GABRIEL (pouvoir Annie MONNERY) -- Nathalie LACOSTE (pouvoir Eliane

GEOFFROY)

Etaient absentes excusées :-Valérie PELLETIER - Emilie RATTON - Jessica

ROSINET

M Yann FLAMANT a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION: annulation élection du 6ème adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la demande de la sous-préfecture quant à la nécessité de parité au sein des adjoints,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Annule l'élection du 6ème adjoint du 19/05/2022.

Maire

Yannick PAQUE

un délai de deux mois à La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux de compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.